

Référence courrier :
CODEP-LIL-2021-060006

Madame la Directrice
Euro Techni Contrôle
Rue du Gard
62300 LENS

Lille, le 17 décembre 2021

Objet : Inspection de la radioprotection numérotée **INSNP-LIL-2021-0314** du **10 décembre 2021**
Gestion des situations d'urgence lors du transport de substances radioactives
Gammagraphie /Décision référencée CODEP-LIL-2021-036048

Références : [1] Code de l'environnement, notamment ses articles L.557-46, L.592-19, L.592-22, L.593-33, L.596-3 et suivants
[2] Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR)
[3] Arrêté du 29 mai 2009 modifié relatif aux transports de marchandises dangereuses par voies terrestres, dit "arrêté TMD"

Madame la Directrice,

Dans le cadre des attributions de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) en références, concernant le contrôle du transport de substances radioactives, une inspection a eu lieu le 10 décembre 2021 dans votre établissement.

Je vous communique, ci-dessous, la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

SYNTHESE DE L'INSPECTION

L'inspection avait pour objet d'analyser les dispositions mises en œuvre en cas de situation d'urgence lors du transport de substances radioactives, et plus particulièrement de gammagraphes, par la société Euro Techni Contrôle.

Les inspecteurs ont rencontré la directrice ainsi que la responsable qualité de l'établissement. Ils ont parcouru ensemble les documents constituant le plan d'urgence de transport de substances radioactives (PUTSR).

Le PUTSR identifie les acteurs internes à l'entreprise directement concernés : chauffeurs, équipe de direction, conseiller en radioprotection et conseiller à la sécurité des transports.

L'exploitant a identifié 4 types de scénario incidentel/accidentel susceptibles de conduire à une situation d'urgence (incendie, accident sans blessure, accident avec blessure et agression malveillante). Pour chacun de ces scénarii, des fiches-réflexes à destination du chauffeur et de la direction, accompagnées de messages-types, ont été élaborées.

Le plan d'urgence a été rédigé en 2021 et n'a pas encore fait l'objet d'une évaluation. Les inspecteurs soulignent, toutefois, la réalisation d'un exercice de mise en situation réalisé en octobre 2021.

Ainsi, et en dehors des observations émises ci-après, la première version du PUTSR de l'entreprise est satisfaisante, même si ce document a vocation à s'étoffer dans le cadre de l'amélioration continue et en prenant en compte le retour d'expérience des exercices et situations réelles éventuelles.

A. DEMANDES D'ACTIONS CORRECTIVES

Sans objet.

B. DEMANDES D'INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Sans objet.

C. OBSERVATIONS

C.1 Nature des matières radioactives transportées

Le PUTSR indique que c'est la direction qui communique, aux services de secours, la nature des matières radioactives, une fois ces derniers arrivés sur les lieux de l'accident. Cette option est actuellement privilégiée afin de gérer le stress du chauffeur mais peut conduire les services de secours à arriver sur le lieu de l'incident sans les moyens appropriés.

Je vous invite à vous rapprocher du Service Départemental d'Incendie et de Secours pour valider conjointement le moment où l'information sur la nature des matières radioactives doit être transmise.

C.2 Reprise du colis

Les inspecteurs ont constaté que le PUTSR n'est pas encore assez abouti sur les moyens de retour à la normale, notamment sur l'organisation liée à la reprise des colis.

Je vous invite, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue, à examiner cet aspect lors de la révision de votre PUTSR. L'attache du fournisseur pourra être prise à cet effet.

Enfin, conformément à la démarche de transparence et d'information du public instituée par les dispositions de l'article L.125-13 du code de l'environnement, je vous informe que le présent courrier sera également mis en ligne sur le site Internet de l'ASN (www.asn.fr).

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef de la Division,

Signé par

Rémy ZMYSLONY